



UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA GUADELOUPE

AGRICULTURE PAYSANNE ET CONTRAT D'AGRICULTURE DURABLE : LA VISION DE L'UPG

Le vocable « développement durable » est entré dans les textes officiels.

Si le qualificatif « durable » fait l'unanimité dans les discours, sa définition est bien moins unanime. Chacun l'interprète à sa façon, au risque de lui ôter tout son sens/

Qu'il y ait plusieurs façons de mettre en œuvre le développement durable et/ou l'agriculture durable est d'autant plus indiscutable que c'est un des principes de la DURABILITE : PAS DE PRATIQUES STANDARD, puisqu'elles doivent être en cohérence avec leur milieu.

Ce qui n'autorise pas pour autant à qualifier tout et n'importe quoi de « DURABLE », encore faut-il respecter les principes fondamentaux du développement durable. Pour conserver un SENS et une RESPECTABILITE au concept, l'agriculture durable NE PEUT DEVENIR UN SLOGAN brandi pour recueillir l'assentiment du plus grand nombre, sans L'OBLIGATION de S'ENGAGER dans une DEMARCHE COMPLETE.

Un contrat d'agriculture durable (CAD) ne peut que ratifier cet engagement dans une démarche complète, s'appuyant sur les [27 principes de bases](#) énoncés par la Conférence de Rio de 1992.

I. LES PRINCIPES DE BASE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'enjeu majeur de ces principes consiste à prendre en compte la GLOBALITE, ou l'intérêt économique et les capacités techniques doivent SERVIR L'HOMME SANS DEGRADER L'ENVIRONNEMENT NI INDUIRE DES INEGALITES SOCIALES.

En effet, fort de réussites industrielles, le développement qui a suivi la Seconde Guerre Mondiale n'a eu comme horizon que la rentabilité économique et la faisabilité technique.

En 1972, la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, de Stockholm, s'interroge sur l'incompatibilité entre une croissance sans limite et la disponibilité des ressources non renouvelables.

En 1987, le « rapport BRUNTLAND » (présidente de la commission des Nations Unies) dresse l'état des lieux de la planète et met en évidence les IMPASSES du développement qualifié de NON DURABLE ou INSOUTENABLE, de part l'épuisement des ressources, la dégradation des sols (érosion, stérilité), les pollutions croissantes, l'approvisionnement de la biodiversité, les changements climatiques, etc.

Entre 1987 et 1992, les constats du « rapport BRUNTLAND » se confirment suite à une série de catastrophes de grande ampleur, tant au plan sanitaire et écologique qu'au plan de la dégradation des conditions des populations des pays du Sud en particulier.

Les nations Unies convoquent alors la deuxième conférence sur l'environnement et le développement à Rio en 1992.

174 nations reconnaissent la nécessité de changer de cap et de mettre en œuvre un développement durable et en énoncent les [27 principes de base](#), indissociables les uns des autres. Ces principes de base du développement durable, d'après la déclaration de Rio, intègrent les fondements de l'agriculture durable.

II. CE QUE L'UPG PROPOSE

Douze ans après cette prise de conscience planétaire, force est de constater que si les principes ne sont pas remis en cause dans le discours, presque tout reste à faire sur le terrain.

Si le terme d'agriculture durable est utilisé par le plus grand nombre, c'est sans doute parce que chacun s'autorise à mettre derrière ce vocable ce qui lui convient. Dans ces conditions, il n'est pas très contraignant de se réclamer de l'agriculture durable.

S'agissant de l'agriculture guadeloupéenne, si elle n'est pas franchement gagnée par le productivisme, elle n'est majoritairement : ni biologique, ni paysanne, ni économe, si fermière.

Notre contexte d'évolution est « bâtard », avec un fort risque de basculement vers le productivisme tant le cadre administratif et financier l'y incite. En effet, comment se réclamer de l'agriculture durable :

- ✓ quand un système de production en polyculture élevage exige un minimum de 25 truies, 50 cages mères en lapin, ... exigences qui conduisent à la standardisation, à la spécialisation et à l'intensification, cela bien entendu pour pouvoir prétendre aux différentes aides allouées à ces secteurs ;
- ✓ quand l'adhésion à l'organisation économique des producteurs d'ananas est conditionnée par la culture de 2 hectares minimum à la plantation, lorsque la taille moyenne de nos exploitations ne dépasse pas les 3 hectares ;
- ✓ quand les terres agricoles et les exploitations diminuent d'année en année ;
- ✓ quand le petit élevage est entièrement dépendant du monopole des GMA en ce qui concerne l'aliment ;
- ✓ quand les sols, ainsi que les nappes phréatiques, sont de plus en plus pollués (nitrates, organochlorés, etc.)
- ✓ quand le mode alimentaire de nos populations s'américanise ;
- ✓ quand toutes les règles et contrôles adéquats en matière d'importation de tubercules (igname) ne sont pas établies ;
- ✓ quand la plasticulture se développe en réponse aux méfaits de l'enherbement, sans souci des conséquences sur l'activité microbienne des sols ;
- ✓ quand le patrimoine génétique (races et espèces) est menacé de disparition ;
- ✓ quand il n'existe pas de gestion participative de l'espace rural au profit du développement territorial et de l'intérêt général ;
- ✓ quand la transmission de l'exploitation relève du « Parcours du Combattant » et quand les installations se font rares.

Aux vues de ces quelques exemples, non exhaustifs, il est clairement établi qui, globalement, l'agriculture guadeloupéenne n'est pas sur la voie de la durabilité.

Pour cela, l'UPG affirme qu'il est URGENT de se référer aux principes fondamentaux de l'agriculture durable pour conserver un sens à ce concept, et à l'expression consacrée, en prenant réellement en compte dans nos actions, de manière SIMULTANEE, tous les principes du développement DURABLE.

Loin du modèle rigide ou du retour en arrière, l'agriculture durable est un projet pour demain, nous invitant à puiser dans notre histoire et à refonder l'agriculture sur des bases nouvelles, à partir des constats et des connaissances scientifiques récents qui appellent à un sursaut salvateur et à une réorientation fondamentale du développement agricole et rural.

Il n'existe pas de modèle figé et achevé de la durabilité. C'est un état d'esprit et une démarche dynamique dans laquelle il est nécessaire de s'améliorer constamment et de toujours progresser vers plus de durabilité.

Les systèmes de production durables et performants sont ceux qui font appel au savoir-faire paysan, associé à l'évolution des connaissances scientifiques et à la concertation avec les citoyens consommateurs.

Ainsi, se REVENDIQUER de l'agriculture durable, c'est prendre en compte SIMULTANEMENT les 27 principes de la déclaration de Rio, qui, rapportés au domaine agricole et rural peuvent se regrouper en quatre dimensions indissociables.

- ✓ L'EFFICIENCE ECONOMIQUE : systèmes de production économes et autonomes, revenus décents
- ✓ L'EQUITE et la JUSTICE SOCIALE : partage des richesses (valeur ajoutée) et du pouvoir de décision, droit à l'installation, répartition équitable des aides, etc.
- ✓ La PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : préserver la fertilité des sols, la biodiversité, les paysages, la qualité de l'air et de l'eau.
- ✓ La CULTURE et L'ETHIQUE : respect des générations futures, des communautés rurales et paysannes, gestion participative de l'espace et des modes de production d'aliments de qualité sanitaire et gustative irréprochable.

A. L'efficacité économique

L'agriculture durable doit être basée sur la recherche de la meilleure utilisation des facteurs qui concourent à la production et aux services rendus, tout en offrant le meilleur revenu possible aux paysans.

Le cas de démarche d'agriculteurs engagés dans cette voie montre que la recherche de l'efficacité - et pas seulement de l'efficacité - en fait une agriculture économe et plus autonome qui :

- ✓ minimise l'investissement et l'endettement, favorisant ainsi le revenu et la transmission de l'exploitation ;
- ✓ limite les coûts induits par une agriculture aveuglément intensive, qui, « externalisés », sont supportés par la société (ex : retraitement de l'eau) ;
- ✓ recherche une répartition plus équitable de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne du producteur au consommateur, en privilégiant les filières les plus courtes possibles ;
- ✓ favorise la création d'activité nouvelle en milieu rural et participe ainsi au développement économique de son territoire et de l'emploi solvable.

Cette recherche de l'efficacité économique AUTORISE à préconiser une répartition plus équitable et plus transparente des soutiens publics dans l'intérêt du territoire et de son développement durable.

B. L'équité et la justice sociale

La dimension sociale d'une agriculture durable doit être fondée sur la solidarité entre paysans, entre régions et entre pays du monde.

Dans notre contexte où les quantités globales à produire sont limitées, le développement des uns ne doit pas se faire au détriment des autres ; d'où la nécessité d'une répartition équitable des droits et moyens de production et des aides publics entre paysans.

Cette exigence sociale, qui pose le problème du maintien en activité en agriculture, est en cohérence avec :

- ✓ La question des systèmes de production : les systèmes autonomes et économes permettent de dégager un REVENU CORRECT avec des volumes de production plus modestes que ceux exigés pour les modèles industriels, intensifs, concentrés, spécialisés
- ✓ Les attentes de la société : une agriculture avec peu de paysans aux gros volumes de production ne peut être ni de qualité, ni efficace en terme de réelle multifonctionnalité.

C. La protection de l'environnement

Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs propres besoins, la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du territoire constituent des PRIORITES que les systèmes agricoles doivent prendre en compte. Cela passe par :

✓ **Le maintien ou l'enrichissement de la biodiversité**

La diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées, constitue une richesse génétique qui permet de mettre en œuvre des systèmes de production adaptés aux réalités pédoclimatiques et aux évolutions du contexte économique.

Par ailleurs, la présence d'espaces naturels, de bois ou de surfaces enherbées, permet la régulation hydrique et la lutte contre l'érosion. La biodiversité est donc à considérer comme un PATRIMOINE COLLECTIF et un facteur de production pour l'agriculture. Sa préservation et son enrichissement sont dès lors un devoir pour chacun.

✓ **Le maintien, voire l'amélioration de la fertilité des sols**

Assolement, rotation, travail du sol limité et respectueux de sa structure, priorité à la fertilisation organique, taux de chargement limité pour l'élevage, etc.

✓ **Une utilisation rigoureuse et limitée de produits phytosanitaires et vétérinaires**

Leur toxicité pour les utilisateurs, l'environnement et les consommateurs, exige le refus des traitements systématiques, pour privilégier le choix des espèces et variétés adaptées au milieu, ainsi que les rotations qui réduisent les risques, les méthodes d'interventions mécaniques, biologiques ou intégrées. Plus généralement, toute méthode qui permette d'améliorer la résistance naturelle des plantes et des animaux afin d'éviter le recours aux pesticides.

- ✓ Une utilisation de fertilisants organique et minéraux adaptés aux potentialités des sols, aux types de plantes et à des objectifs de rendements mieux ajustés.

✓ **Une gestion des paysages**

Maintien des haies avec utilisation d'essences utiles et fertilisantes, entretien et aménagement des structures paysagères et des espaces naturels non cultivés.

✓ **Une protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et de l'air**

Cette mesure est une résultante. Elle découle des pratiques précédentes et limite l'irrigation à une pratique d'appoint en cas de sécheresse.

D. La culture et l'éthique

Les principes 1 et 3 de la déclaration de Rio rappellent que l'intérêt commercial ou la faisabilité technique ne peuvent pas constituer des arguments prioritaires puisque « l'homme est au centre des préoccupations, pour une vie saine et productive en harmonie avec la nature, dans le respect des générations présentes et futures ».

L'organisation de la filière agricole, du producteur au consommateur, doit donc au minimum :

- ✓ respecter l'homme, les communautés rurales et paysannes de tous les pays ;
- ✓ respecter le vivant et gérer les équilibres biologiques ;
- ✓ mettre en œuvre le principe de précaution en cas de doute ;
- ✓ respecter l'ensemble des acteurs d'un territoire et les associés aux choix stratégiques qui concernent le développement de ce territoire (gestion de l'espace et des ressources) ;
- ✓ respecter les attentes de la société et y répondre (qualité des aliments, éviter les surcoûts, privilégier les circuits courts, favoriser les liens sociaux, transparence sur les techniques utilisées...) ;
- ✓ permettre aux paysans de maîtriser leurs choix et d'être autonomes ;
- ✓ s'attacher à améliorer le « vivabilité » de l'exploitation (conditions de travail au quotidien, leur intégration équilibrée dans une vie sociale et familiale).